

COMMUNE DE CLARET



Plan Local d'Urbanisme

2ème modification

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PLU approuvé par D.C.M. du 31 janvier 2006 et DCM du 27 juin 2006

1ère modification approuvée par D.C.M. du 12 décembre 2007

2ème modification

Date d'établissement : avril 2010

Approuvée par DCM du

Mairie de Claret

Place Hermet
34270 CLARET
Tél. : 04.67.02.93.80
Fax : 04.67.02.92.84

E-mail :
mairie.claret@wanadoo.fr

DOSSIER D'ELABORATION :

avec la participation
du Cabinet d'urbanisme
Alain-Marie LEMARIE
et de
Corinne HOUDET
Architecte DPLG

2ème MODIFICATION : **MICHEL FREMOLLE SARL**

Société d'Architecture
et d'Urbanisme
5, Rue Gilodes
34080 MONTPELLIER
Tél. / Fax : 04.67.75.39.67
michel.fremolle@wanadoo.fr

COMMUNE DE CLARET
P.L.U. : PLAN LOCAL D'URBANISME
2^{ème} MODIFICATION

Avril 2010

ORIENTATIONS COMPLEMENTAIRES D'AMENAGEMENT

En application des orientations générales 3 et 4 du PADD, concernant notamment l'organisation et les conditions de circulation dans le village et ses extensions, des schémas d'orientation d'aménagement ont été définis et joints au dossier.

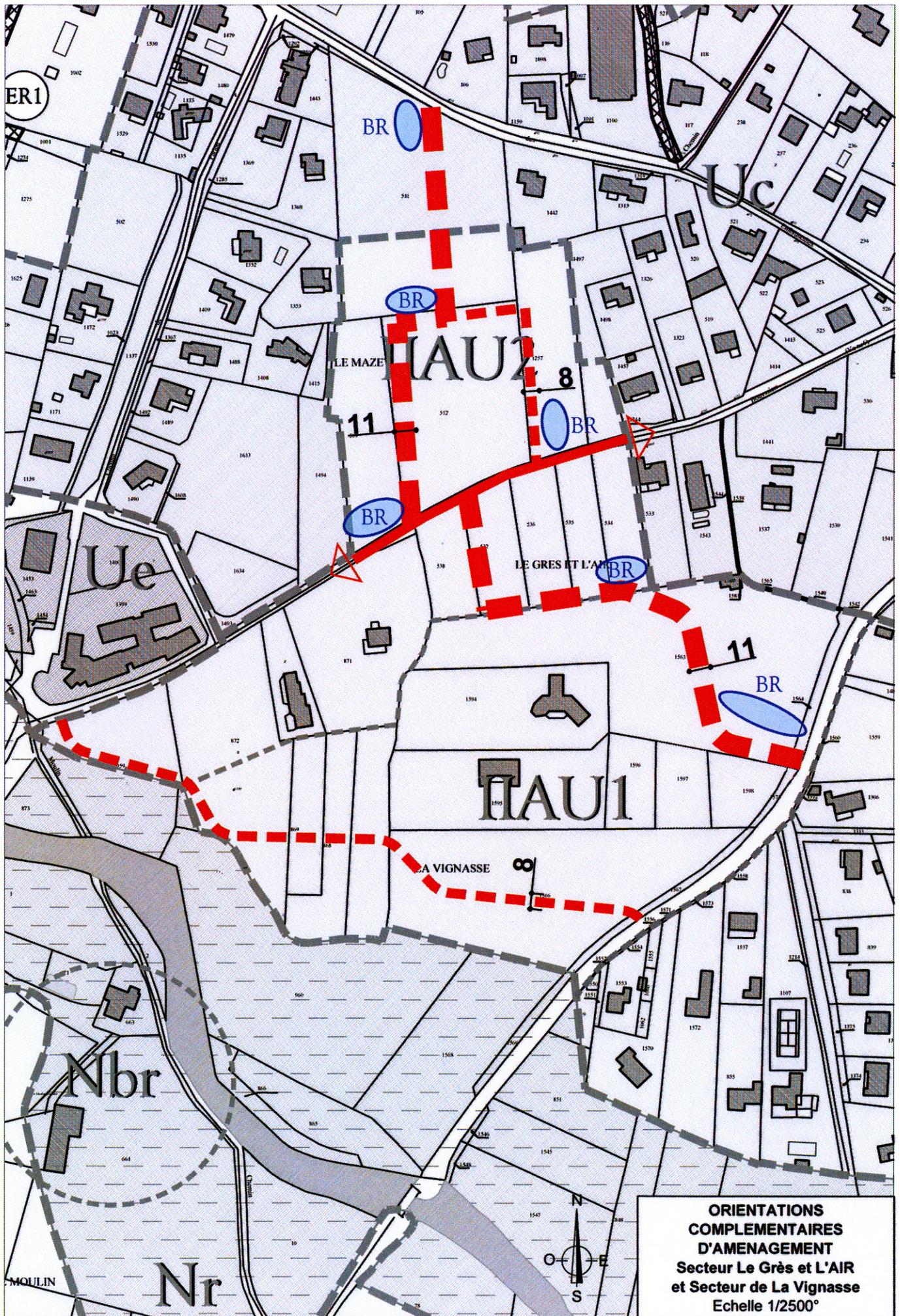
Ces orientations d'aménagement concernent les secteurs de :

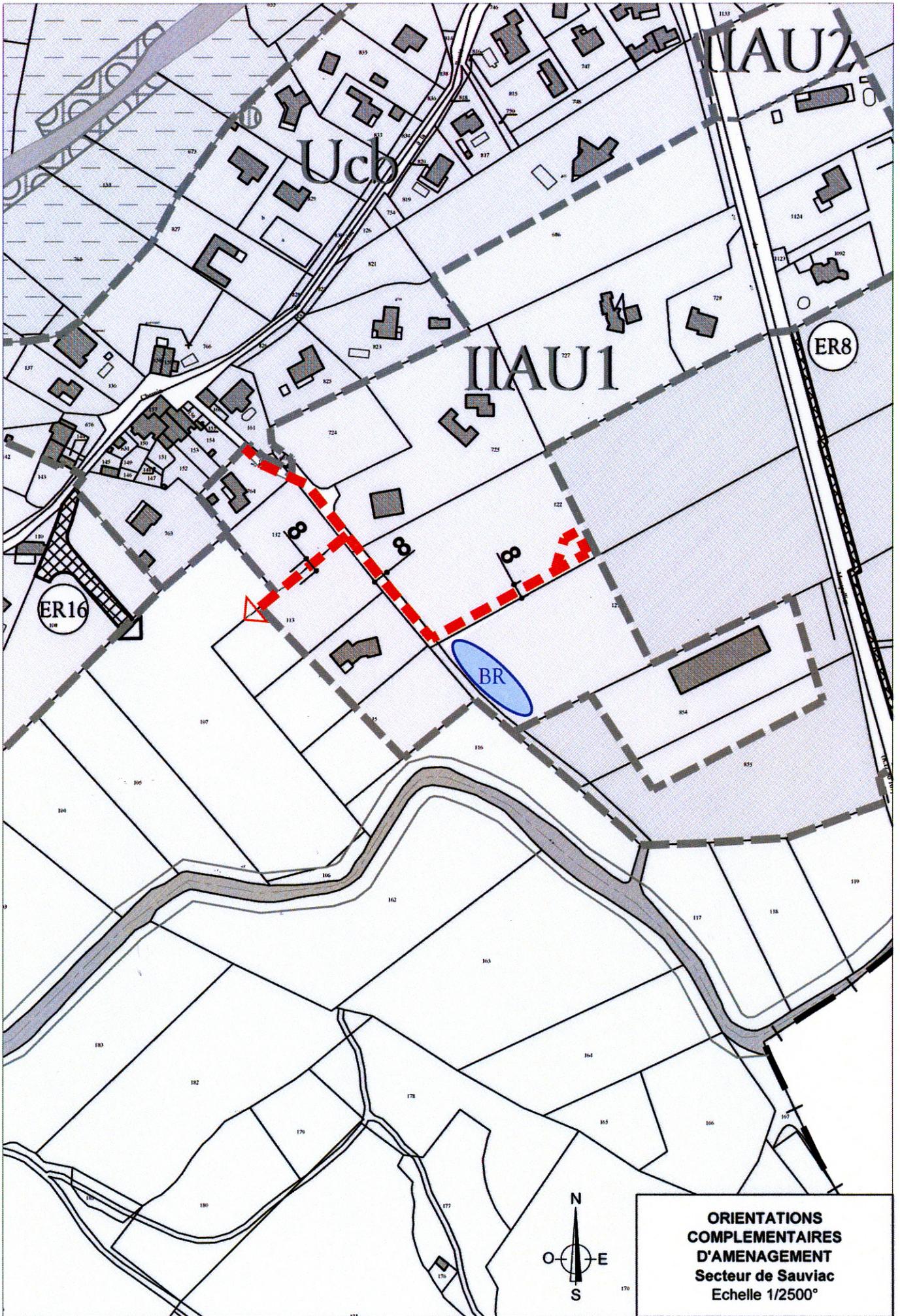
- Le Grès et L'Aire, La Vignasse
- Sauviac.

Elles indiquent un principe de localisation et de traitement des voiries, principalement à traiter de manière paysagère en espace partagé, avec la prise en compte des écoulements pluviaux et la position préférentielle des bassins de rétention liés à l'imperméabilisation des sols engendrée par l'urbanisation.

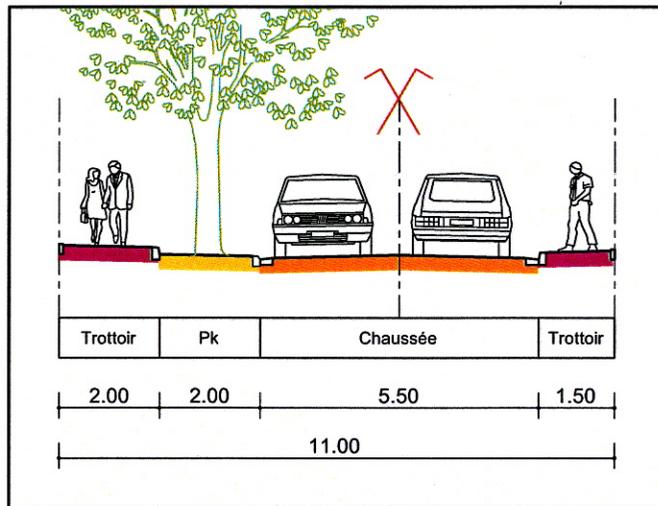
Par ailleurs :

- Le secteur des Mattes a été l'objet d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) approuvé par DCM du 16 décembre 2008.
Son périmètre a été reporté pour information sur le plan n°2 du village.
- Dans le secteur de Camp Rouge et La Plaine, compte tenu d'une structure foncière découpée, des emplacements réservés ont été directement localisés sur le plan du village, afin de garantir la réalisation d'un fonctionnement viaire du quartier satisfaisant à terme.
- Des profils type de voirie ont été étudiés pour les aménagements nouveaux de voirie, à mettre en œuvre suivant leurs localisations dans le village et les obligations de circulation, de sécurité et d'hydraulique : chaussée séparée ou espace partagé mixte, traitements végétalisés...

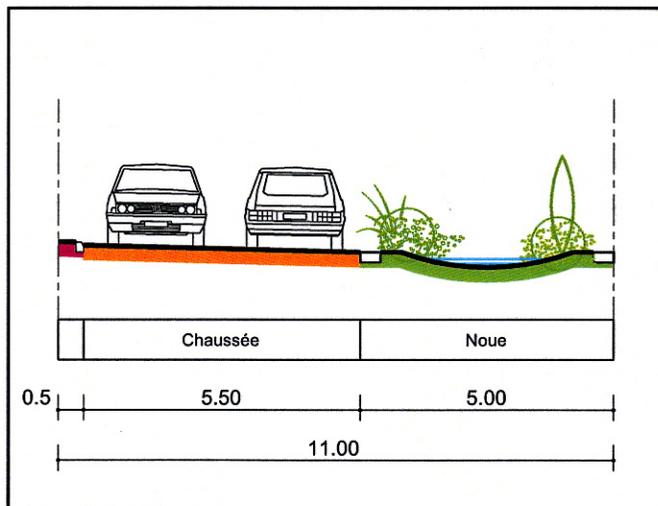




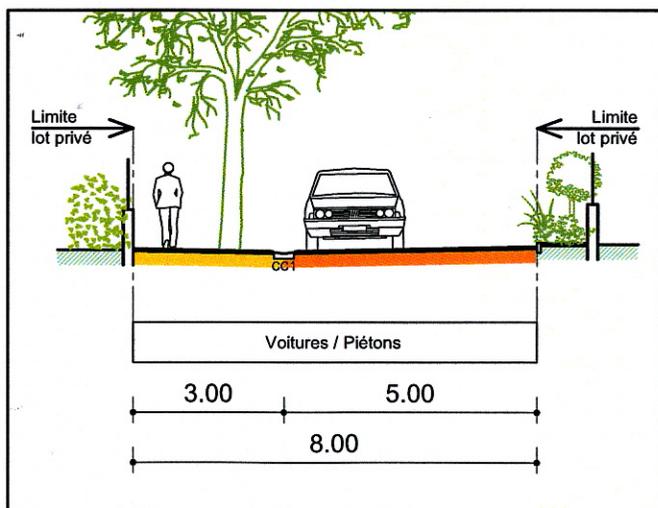
**ORIENTATIONS
COMPLEMENTAIRES
D'AMENAGEMENT
Secteur de Sauviac
Echelle 1/2500°**



Emprise de 11 m avec parking et trottoirs



Emprise mixte de 11 m avec noue végétalisée



Emprise mixte de 8 m

PROFILS TYPE DE VOIRIE

Echelle : 1/150